



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1065

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

304^e séance - matin

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

ADOpte SON RAPPORT ANNUEL

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adopté, ce matin, son rapport annuel* qu'il transmettra à l'Assemblée générale. Par ce document, il appelle notamment Israël à mettre fin à son occupation militaire et se prononce en faveur du rétablissement de la situation dans la bande de Gaza telle qu'elle existait avant les événements du mois de juin dernier.

Ce rapport, dont le projet a été présenté par M. Saviour F. Borg (Malte), couvre les activités du Comité depuis le 4 octobre 2006, et contient ses conclusions et recommandations à l'attention de l'Assemblée générale.

Le Comité souligne ainsi que l'occupation, désormais dans sa quarante et unième année, est la cause du conflit israélo-palestinien, et que la poursuite des fermetures, le bouclage de la bande de Gaza, les incursions israéliennes dans les centres de population palestiniens, le système humiliant des points de contrôle à travers la Cisjordanie ont eu les effets les plus destructeurs sur la vie des Palestiniens et ont provoqué des dysfonctionnements au sein de l'Autorité palestinienne.

Le Comité en appelle à Israël pour mettre fin à son occupation militaire dans les territoires palestiniens et cesser toutes les autres mesures qui sapent les institutions palestiniennes. Il condamne vigoureusement les assassinats de civils innocents commis de chaque côté. Il dénonce les attaques à la roquette contre Israël et appelle les groupes palestiniens armés à cesser leurs activités. De même, il s'oppose fermement à l'extension des colonies en Cisjordanie, ainsi qu'aux efforts visant à achever la construction par Israël du mur de séparation.

En outre, le Comité appelle la direction palestinienne, les responsables de toutes les factions et l'ensemble des Palestiniens à soutenir le Président Abbas, son gouvernement et toutes les institutions démocratiquement élues et à résoudre leurs divergences politiques par des moyens pacifiques. Il appelle à un rétablissement de la situation dans la bande de Gaza telle qu'elle existait avant les événements du mois de juin dernier et à des mesures en vue de préserver l'unité territoriale et l'intégrité du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

Enfin, le Comité assure que seule une solution négociée permettra de parvenir à l'objectif d'un règlement complet, juste et durable de la question palestinienne par la mise en place de deux États, Israël et la Palestine, à partir des frontières de 1967.

Par ailleurs, le Président du Comité, M. Paul Badji (Sénégal), a dressé un bref exposé des activités du Comité depuis sa dernière réunion, le 17 septembre. Il a ainsi mentionné le communiqué du Bureau du

* *Projet de rapport publié sous la cote A/AC.183/2007/CRP.2*

Comité sur la décision d'Israël de déclarer la bande de Gaza « territoire hostile »** et d'appliquer à ce territoire des sanctions supplémentaires visant à y restreindre la livraison de divers biens et la fourniture de carburant et d'électricité. Cette décision constitue une violation du droit international et une nouvelle forme de châtement collectif du peuple palestinien, a affirmé M. Badji.

Le Président du Comité est également revenu sur la réunion des responsables du Quatuor, le 23 septembre, au Siège des Nations Unies à New York, au cours de laquelle ceux-ci ont exprimé leur ferme soutien aux pourparlers bilatéraux entre le Premier Ministre israélien, M. Ehoud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. Il a ajouté que le Quatuor s'était déclaré favorable à la réunion internationale sur la paix israélo-palestinienne, dont l'idée a été lancée par le Président américain, M. George Bush.

De son côté, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU, M. Riyad Mansour, a déploré le fait qu'aucune amélioration significative n'ait été constatée sur la situation des Palestiniens dans les territoires occupés, depuis la dernière réunion du Comité. Le nombre de barrages routiers en Cisjordanie a augmenté, passant de 550 à 560, a-t-il dit, indiquant par ailleurs que la libération par Israël de 86 prisonniers palestiniens représentait peu en comparaison avec les 11 000 encore détenus. Il a également appelé le Comité à tout faire pour empêcher Israël d'appliquer sa décision, qu'il a jugée illégale, de décréter Gaza « territoire hostile ».

M. Mansour a souligné le contraste entre l'optimisme prudent suscité par la forte activité diplomatique, tant à New York, en marge de l'Assemblée générale, que dans la région, et l'absence de tout changement sur le terrain. Il s'est félicité des précisions fournies ces derniers jours sur la conférence convoquée par les États-Unis: elle aura lieu en dehors de Washington, le 15 novembre ou dans les deux semaines qui suivent. Une trentaine de pays ont été invités, dont les 12 pays arabes membres du Comité de suivi ministériel arabe, dont la Syrie et le Liban, conformément, a-t-il noté, au souhait de la Palestine que tous les pays affectés par le conflit y soient associés. Il a salué également l'invitation adressée aux pays du G-8, au Quatuor, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à certains pays musulmans dont le rôle est crucial. La réunion, a-t-il dit, prend les contours d'une conférence internationale avec la participation des parties au conflit, des parties régionales et des pays importants sur la scène internationale.

Concernant le contenu de la conférence, M. Mansour a souhaité qu'elle aborde les sujets de fond. L'objectif de l'Autorité palestinienne, a-t-il indiqué, est d'aboutir à un document cadre concret sur le statut final, portant sur six chapitres: Jérusalem, les frontières, les réfugiés, les implantations, l'eau et la sécurité. Il a demandé aux membres du Comité d'aider Israéliens et Palestiniens à parvenir à un document clair et utile qui, a-t-il ajouté, pourrait être avalisé par la conférence internationale et servir de prélude à l'ouverture de négociations sur un traité de paix final, dont il a souhaité qu'elles se déroulent selon un calendrier précis, si possible dans un délai de six mois. La tâche colossale et l'échec n'était pas envisageable, a-t-il conclu, tout en rejetant par avance une déclaration trop vague.

Le Vice Président du Comité, M. Malmierca Díaz (Cuba), a déploré, pour sa part, l'aggravation, ces 12 derniers mois, du sort des Palestiniens dans les territoires occupés y compris Jérusalem-Est. Il a regretté que le Gouvernement palestinien d'union nationale après l'Accord de La Mecque n'ait pas survécu aux événements de Gaza. Il a estimé que la priorité devait être donnée au dialogue inter-palestinien, en appelant toutes les factions palestiniennes à soutenir le Président Mahmoud Abbas.

Enfin, le Président du Comité a rappelé que la réunion spéciale sur la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aura lieu le jeudi 19 novembre 2007, dans la salle du Conseil de tutelle, de 10 h 30 à 13 heures.

** Communiqué de presse publié sous la cote AG/PAL/1064